

REGLEMENT DE LA FUNNY RUN

La FUNNY RUN est une épreuve à allure libre festive sans classement, le certificat médical n'est donc pas obligatoire. Toutefois, chaque participant doit être dans une condition physique en adéquation avec l'effort physique qu'implique cette épreuve.

Le présent règlement s'applique à tous les concurrents.

Art. 1 INSCRIPTIONS

- Aucune inscription ne sera prise par téléphone.
- Pas d'inscription sur place.
- LA FUNNY RUN est une épreuve de 5 km accessible dès 7 ans (les 7 / 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte participant).
- En raison du parcours, la course n'est pas autorisée aux Handisports.
- Les inscriptions sont limitées aux 2 000 premiers inscrits.
- Le droit d'engagement est fixé à 15 € pour les moins de 15 ans, 20 € pour les plus de 15 ans.
- Le dossier se compose du bulletin d'engagement (individuel ou collectif) et du chèque bancaire ou de la preuve de virement.

Pour les virements : IBAN : FR76 30003 01725 00050348971 05 BIC : SOGEFRPP

- La liste des engagés affichée sur le site de la course vaut confirmation d'inscription.
- Tout dossier incomplet sera rejeté et les fonds resteront acquis à l'organisation.
- Les dossiers reçus après la clôture des inscriptions ne seront pas renvoyés, les chèques seront détruits, les virements bancaires resteront acquis à l'organisation.
- Aucune liste d'attente ne sera mise en place après la clôture des inscriptions.
- Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Art. 2 CHANGEMENT DE NOM

Jusqu'à 30 jours avant la course, il est possible de réattribuer un dossard en renvoyant un bulletin d'engagement. Cette mesure n'est plus applicable dès la clôture des inscriptions.

Art. 3 DOSSARDS

Les dossards seront remis le Samedi 22 avril à partir de 13h sur présentation d'une pièce d'identité.

N'oubliez pas vos épingles !!!

Les dossards doivent être bien visibles tout au long de l'épreuve, ils doivent être apposés sur la poitrine ou le ventre.

Une fois la ligne franchie, un sachet de poudre colorée vous sera remis pour la fiesta.

Art. 4 ECHANGE DE DOSSARD

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art. 5 GROUPES

Un bulletin d'engagement collectif est téléchargeable sur le site. Chaque participant devra retirer son dossard.

Art. 6 ASSURANCES

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de SWISS LIFE - Contrat n° 8256739

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art. 7 ANNULATION

En cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement ne sera effectué ; ni aucune indemnité versée.

Art. 8 DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, et ce pour une durée illimitée.

Art. 9 IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE PARTICIPER AVEC UN ANIMAL, D'ETRE ACCOMPAGNE PAR UN VELO OU DE PARTICIPER SANS DOSSARD

Art. 10 INFORMATIONS PRATIQUES

Prévoir une serviette éponge / sacs poubelles pour protéger les sièges de voiture. La poudre utilisée est 100 % naturelle, elle est à base d'amidon de maïs répondant à la norme E21, elle s'élimine après une douche, un lavage de vêtements ou un shampoing. Ne pas prévoir de vêtements précieux tout de même le jour de la course.

2 ravitaillements seront proposés sur le parcours, le premier (liquide) sera mis en place sur le parcours, le second (liquide et solide) à l'arrivée.

Art. 11 EQUIPEMENT

Un Tee-shirt Souvenir blanc qu'il convient de colorer au maximum tout au long de la course est offert à chaque participant. Les organisateurs de la FUNNY RUN vous remettront également une paire de lunettes de protection. Afin d'éviter le contact de la poudre avec les yeux et pour votre confort, il est vivement conseillé de les porter. Et puis c'est l'équipement indispensable du FUNNYRUNNER !

Art. 12 FIESTA

Après la course aura lieu une grande fête en plein air, animée par un DJ. Au programme : danse et jet de couleurs !

Buvette et petite restauration payantes sur place.

Art. 13 ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les participants s'engagent à ne pas porter plainte contre l'organisation en cas d'accident matériel ou corporel.

Les FUNNYRUNNERS s'engagent à respecter les lieux de l'organisation, les divers déchets devront être jetés dans les sacs poubelles et containers prévus à cet effet sur le parcours et aux ravitaillements.

L'envoi du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, tel qu'il figure sur le site www.lachampenoisedelavalleedelamarne.com